



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026\_DEL10-DE



Séance du 23 FEVRIER 2026

2026 / 01 / 10

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026

Date d'Affichage : 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

### Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine  
BARENS Janine par AMALRIC André  
ROQUES Christine par BANCAL Philippe  
GORIN Serge par LOUP Karine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel  
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

### Étaient absents :

MARTIN Michel  
PUECH Benoît

### **OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2025**

Le Conseil Municipal ;

VU l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 Février 1995 qui prévoit que les Collectivités Territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du Mercredi 18 Février 2026 ;

DECIDE, après avoir délibéré,

- d'adopter le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*